

## VIÊT-NAM

En amniant deux prisonniers d'opinion, le Viêt-Nam fait un pas en avant important

Index AI : ASA 41/07/98

Amnesty International a appris avec satisfaction aujourd'hui (28 août 1998) la décision des autorités vietnamiennes de faire bénéficier deux prisonniers d'opinion connus, le docteur Nguyen Dan Que et le professeur Doan Viet Hoat, de l'amnistie présidentielle annuelle accordée à l'occasion de la fête nationale vietnamienne, le 2 septembre.

« C'est un jour mémorable pour les familles de Nguyen Dan Que et de Doan Viet Hoat, a déclaré aujourd'hui l'organisation de défense des droits humains. Les membres d'Amnesty International qui mènent depuis des années à travers le monde une campagne pour la libération de ces prisonniers partageront le bonheur de leur famille à l'annonce de cette libération imminente. »

Les deux prisonniers d'opinion, qui ont l'un et l'autre passé de longues périodes derrière les barreaux pour leurs activités pacifiques et leurs convictions politiques, ont connus ces dernières années de graves problèmes de santé.

Endocrinologue arrêté en 1990 et condamné en 1991 à une peine de vingt ans d'emprisonnement, le docteur Nguyen Dan Que est l'un des membres fondateurs du Cao Trao Nhan Ban (Mouvement de la marée haute de l'humanisme), dont il a rédigé le manifeste en faveur d'un changement démocratique au Viêt-Nam.

Par le passé, Nguyen Dan Que avait déjà été placé en détention sans jugement pendant dix ans, de 1978 à 1988, pour avoir critiqué la politique de santé publique menée par la République socialiste du Viêt-Nam. À sa libération, il est devenu membre d'Amnesty International, ce qui a été retenu contre lui lors de son arrestation en 1990.

Le professeur Doan Viet Hoat, écrivain et universitaire, est pour sa part un chef de file du Forum pour la Liberté, groupe qui publiait une lettre d'information exprimant des positions critiques à l'égard du gouvernement vietnamien. Doan Viet Hoat a été arrêté en 1990 et condamné en 1993 à une peine de vingt ans d'emprisonnement pour « activités contre-révolutionnaires ». Cette peine a été réduite en appel à quinze ans. Au cours de sa récente incarcération, Doan Viet Hoat a été très fréquemment placé à l'isolement. Par le passé, il avait déjà été maintenu en détention sans jugement pendant douze ans, de 1976 à 1988.

« Nous nous réjouissons de la libération de Nguyen Dan Que et de Doan Viet Hoat et saluons la décision du gouvernement vietnamien de rendre la liberté à ces deux hommes, a déclaré Amnesty International. Nous espérons que cette décision marquera une étape décisive dans le respect des droits humains au Vietnam et invitons les autorités vietnamiennes à ouvrir le dialogue avec les observateurs indépendants des droits humains afin de mettre un terme à la détention des prisonniers d'opinion dans le pays »